

Stéphane Reymond

Agonie du médecin de périphérie



J'ai écrit au Conseiller fédéral Didier Burkhalter pour lui signaler la future disparition des cabinets de campagne, ceci essentiellement pour raison économique. Il faudra encore plusieurs années pour que des cabinets de groupe puissent couvrir les besoins médicaux en périphérie. En travaillant 50 heures par semaine, l'équilibre financier n'est plus possible (fig. 1). Le chiffre d'affaire n'a cessé de diminuer ces dernières années, ceci en raison des AFU, du tarif fédéral de laboratoire, de l'introduction du TARMED en 2004, de la baisse du tarif

de laboratoire et du point TARMED. Je proposais donc au Conseiller fédéral un AFU pour un point TARMED à 1.40 francs, ce qui correspondrait à un revenu de 200 000 francs/an. La lettre originale est à disposition via mon e-mail ou sur le site de PrimaryCare (www.primary-care.ch).

Si la modification de la valeur du point TARMED n'est pas possible, il faut créer une nouvelle position «prise en charge par le médecin de famille» d'environ 20 francs, qui serait utilisable à chaque consultation.

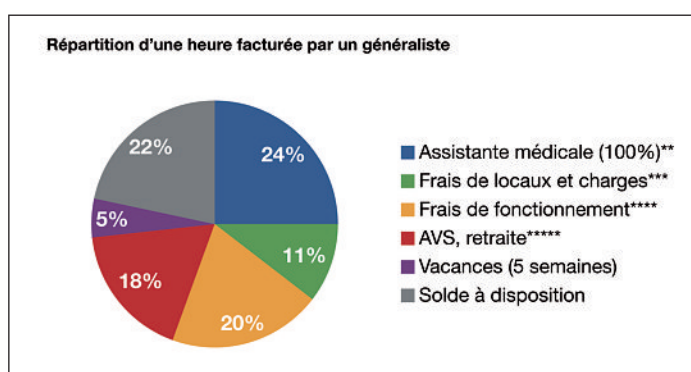


Figure 1

Revenu d'un généraliste de campagne en 2011. Le graphique est calculé avec le tarif TARMED neuchâtelois (1 point = 0.92 francs). 1 h facturée correspond donc à 180 francs (5 min déduites pour les pauses). La base de calcul pour les pourcentages des frais généraux est de 42 h facturées par semaine. Tenant compte de 2 h de formation continue et de 6 h de travail non facturables* par semaine, lesdites 42 h facturées correspondent donc à 50 h de travail réel. Le solde à disposition se monte à 22% de 180 francs (39.60/h) pour 42 h facturées. 50 h/sem (42 h facturées); le revenu net est de 33.25 francs/h ou 75 000 francs/an ou 5770 francs/mois 40 h/sem (32 h facturées); la proportion des

charges augmente. 26.40 francs/h ou 48 000 francs/an ou 3690 francs/mois 60 h/sem (52 h facturées); la proportion des charges diminue. 39.45 francs/h ou 106 500 francs/an ou 8190 francs/mois. Vu la formation, les responsabilités, la disponibilité et le nombre d'heures de travail, le revenu admis par les politiciens et les experts est de 200 000 francs/an ou 15 000 francs/mois. En prenant comme base de calcul 50 h de travail, le point TARMED pour un généraliste de périphérie devrait être de 1.45 francs. En moyenne, pour un généraliste non dispensant, le point TARMED doit être de 1.40 francs.

*Les heures non facturables correspondent à la lecture des rapports, la traduction de lettres et à d'autres tâches administratives (qui sont proportionnelles au nombre de dossiers, eux-mêmes plus élevés pour les généralistes de campagne, puisque le nombre de patients est plus élevé, mais ceux-ci consultent moins souvent).

**Assistante à 100% de plus de 55 ans: salaire brut + charges sociales + assurance perte de gain = 85 381 francs/an.

***Reprise cabinet (clientèle + matériel) + intérêts part cabinet du bâtiment + chauffage + électricité = 37 000 francs/an.

****Les frais de fonctionnement comprennent: le matériel médical non facturable, le système informatique, les frais de facturation, la fiduciaire, les assurances, les pertes liées aux non-payeurs, le téléphone, le fax, les cotisations professionnelles, le personnel d'entretien du cabinet, le forfait véhicule, l'alarme, etc.

*****AVS: 9,5% + retraite: 20% + rattrapage retraite: 10% (la part de la LPP comme salarié devait être rendue à l'employeur lors de l'installation, ceci à l'époque), soit au total 39,5% du revenu brut.

Correspondance:
Dr Stéphane Reymond
Rue du Petit-Bois 11
2316 Les Ponts-de-Martel
stephane.reymond@gmail.com